

Pays de la Loire Transmission-Reprise

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

- Conformément au Pacte Régional pour la Ruralité, la Région, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a décidé de renforcer le soutien aux repreneurs d'entreprises à travers un nouveau fonds de prêts d'honneur intitulé « Pays de la Loire transmission-reprise » porté par l'association Initiative Pays de la Loire.
- L'objectif de ce fonds est d'augmenter le niveau de fonds propres apportés par les repreneurs, compte tenu des besoins spécifiques de financement de la reprise, à travers l'octroi de prêts d'honneur plus élevés, de manière à leur permettre de réaliser un effet de levier bancaire plus fort.
- Ce prêt s'adresse aux personnes physiques ayant un projet de reprise d'une TPE/[PME] en Pays de la Loire, quel que soit le secteur d'activité (hors secteur agricole et professions libérales).

Montant de l'aide

- Ce prêt personnel, sans garantie réelle ou personnelle du bénéficiaire, et sans intérêt est d'un montant de 40 000 € maximum.
- En cas de reprise par plusieurs associés, le montant total des prêts est plafonné à 60 000 € par entreprise reprise

Informations pratiques

- La demande doit être effectuée auprès de l'association Initiative Pays de la Loire, en charge du portage et de la gestion du fonds de prêts.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Repreneur

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES
Web : www.paysdelaloire.fr

Liens

- [Initiative Pays de la Loire](#)